

**EN BREF  
JUIN/JUILLET 2016****1. LE TRAVAIL DES JOBISTES - RAPPEL**

Vous engagez des jobistes ? Nous vous rappelons que ce travail est régi par l'A.R. du 3 mai 1999 relatif à la protection des jeunes au travail, modifié par l'A.R. du 23 octobre 2006.

Cet A.R. rappelle l'obligation d'effectuer une analyse des risques et de prendre des mesures de prévention en vue d'éviter les risques, de prévenir et/ou de limiter les dommages.

Certains types de travaux sont interdits.

Pour plus de détails, consultez le site du SPF Emploi, Travail et Concertations sociales.

Lien vers l'A.R. : <http://www.emploi.belgique.be/moduleTab.aspx?id=638&idM=102>

Lien vers l'explication de l'A.R. : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=638>

**2. FERMETURE DU MAGASIN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL DURANT  
LES VACANCES D'ETE**

Le magasin des vêtements de travail ferme ses portes durant les vacances d'été **du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016** inclus.

**3. PLAINE : SUSPENSION DE LA PERMANENCE POUR LA RECOLTE DES DECHETS  
CHIMIQUES, BIOLOGIQUES ET LA DISTRIBUTION DES POUBELLES JAUNES**

La permanence pour la récolte des déchets chimiques, biologiques et la distribution des poubelles jaunes sur le campus de la Plaine est supprimée **les mercredis 20 juillet, 3 août et 17 août 2016**.

**4. ERASME ET GOSELLIES : SUSPENSION DE LA PERMANENCE POUR LA  
RECOLTE DES DECHETS CHIMIQUES**

La permanence pour la récolte des déchets chimiques sur les campus d'Erasme et de Gosselies est supprimée **le jeudi 14 juillet 2016**.

